

Informations à ce jour, sous réserve de modifications en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, et de la déclinaison spécifique à chaque école.



Plusieurs visio-conférences ont eu lieu le 5 mai 2020, réparties sur plusieurs secteurs de la ville, réunissant l'Inspecteur de l'Education Nationale (IEN), la directrice générale adjointe aux affaires scolaires, la coordinatrice du CCAS, les directeurs et directrices des écoles (maternelle et élémentaire) du secteur concerné, ainsi que les représentants de parents d'élèves.

Jusqu'au 4 juillet, ce sera une autre école, avec des règles sanitaires strictes, où un petit nombre d'élèves pourra être accueilli.

- Message de Mr le Maire :

Il est signataire de la tribune afin de faire part de son inquiétude face à la réouverture des écoles, il a bien conscience des problématiques socio-économiques, mais il maintient sa volonté d'une réouverture des écoles.

- Quels enfants seront accueillis ?

Selon la circulaire du 4 Mai 2020, relative à la réouverture des écoles, les enfants prioritaires à la reprise de l'école sont :

« - Les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la vie de la Nation. Dans la mesure du possible, il est également tenu compte des élèves relevant d'une même fratrie.

- Les élèves décrocheurs ou en risque de décrochage
- Les élèves en situation de handicap »

- Déroulement d'une journée

Pas d'accueil périscolaire le matin

Ecole de 8h30 à 16h30

Pas d'étude surveillée

Accueil périscolaire de 16h30 à 18h

Des protocoles d'accueil vont être élaborés par les directeurs d'école, en concertation avec les équipes enseignantes, en fonction du nombre d'enseignants qui reviennent en classe, de la configuration des locaux, et de la capacité d'accueil de chaque école.

Ceux-ci vont ainsi déterminer le nombre de jours d'accueil en classe, le nombre d'enfants pouvant être accueillis, la façon de gérer les entrées et sorties de l'école, ainsi que la prise des repas.

Ces protocoles vont aussi définir le travail effectué en présentiel et distanciel.

- [Pause méridienne](#)

La première semaine, il sera demandé aux parents d'apporter un pique-nique pour leurs enfants. Ensuite, le prestataire de restauration scolaire fournira des paniers repas, dont le tarif n'est pas encore fixé pour le moment.

Les repas seront pris en classe, ou dans le réfectoire lorsque le respect de la distanciation sociale y est possible.

- [Accueil périscolaire](#)

Il aura lieu de 16h30 à 18h.

Il sera assuré par le personnel de l'IFAC, et son tarif restera le même.

Il sera demandé une inscription obligatoire le lundi pour la semaine qui suit, pour l'accueil périscolaire, la cantine et l'accueil du mercredi, afin d'avoir la meilleure visibilité et répondre au mieux aux besoins des parents.

- [Protocole sanitaire municipal](#)

Des nettoyages quotidiens seront effectués dans les écoles, en début et fin de journée.

Un agent d'entretien sera présent toute la journée dans les écoles maternelles.

Des distributeurs muraux de solution hydroalcoolique seront installés dans les classes de maternelle, CP et CE1. Pour les autres niveaux, les classes seront équipées de bidons de 5L.

- [Abords des écoles](#)

Le service voirie va aider les directeurs d'écoles, afin de mettre en sécurité les abords des écoles (barrières, rubalises, marquages au sol...), et organiser les entrées et sorties des écoles.

Néanmoins il est demandé aux parents et enfants de se comporter de façon responsable pour respecter les gestes barrière et la distanciation sociale aux abords des écoles.

D'autres questions ont été abordées mais nous préférons ne pas vous présenter des éléments qui ne constituent encore que des pistes de travail non validées.

Pour toute question particulière, les parents devront s'adresser à l'équipe enseignante.

Il nous semble important de retenir que la situation dans les écoles évoluera aussi en fonction de l'évolution de la crise sanitaire du pays.